Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies
Vingt-cinquième réunion Siège de l'ONU, New York, États-Unis 16-20 juin 2025

Contribution au programme de travail 2025 de l'OHI	
Tâche 11.12.2	Maintenir des relations avec les organisations des Nations Unies (ONU) basées à New York, notamment la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (UN-DOALOS)

Résumé de haut niveau :

- Le processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer vise à identifier les questions spécifiques pour lesquelles la coordination et la coopération aux niveaux intergouvernemental et inter institutions traitant des questions relevant de la CNUDM devraient être renforcées.
- Les aspirations du cadre de la S-100 de l'OHI ont été présentées comme une offre visant à améliorer la normalisation des flux de données marines interopérables englobant tous les aspects de la modélisation de la statique et de la dynamique des eaux navigables des océans.
- Dans l'espoir réaliste d'une ratification prochaine des instruments relatifs au BBNJ, des outils ont été présentés pour aider les États côtiers dans le processus de planification et de conception de la création de nouvelles aires marines protégées dans ou à proximité de leurs zones maritimes respectives relevant de leur juridiction.

Détails :

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (le Processus consultatif) afin de faciliter l'examen annuel par l'Assemblée générale, d'une manière efficace et constructive, des développements intervenus dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, en examinant le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et en suggérant des questions particulières à examiner, en mettant l'accent sur la définition des domaines dans lesquels la coordination et la coopération aux niveaux intergouvernemental et inter institutions devraient être renforcées (résolution 54/33).

La Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) du Bureau des affaires juridiques (OLA) fournit un programme continu d'assistance aux États et aux organisations intergouvernementales dans le domaine des océans et du droit de la mer depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982. La DOALOS est l'organe désigné pour organiser les réunions annuelles du Processus consultatif informel. La réunion de cette année a porté principalement sur le thème « **Renforcement des capacités et transfert des technologies marines : faits nouveaux, approches et défis** ».

Une trentaine d'Etats membres des NU, l'UE et une douzaine d'OIG et d'ONG ont contribué aux délibérations. L'OHI était représentée par son Secrétaire général, le Dr Mathias Jonas. Dans sa présentation intitulée « **Vers le jumeau numérique des eaux navigables** », il a présenté les dernières avancées vers le jumeau numérique des eaux navigables grâce au cadre de normalisation S-100 de l'OHI pour les produits de données personnalisés couvrant un large éventail de données géospatiales marines dans différents domaines.

D'autres intervenants ont souligné que le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines sont depuis longtemps reconnus comme des éléments essentiels pour permettre à tous les États de mieux comprendre l'environnement marin et de développer un bien commun mondial afin de gérer nos mers et nos océans de manière responsable. Grâce aux efforts considérables déployés par les organismes multilatéraux, les cadres internationaux et régionaux et les contributions directes des États, l'aide fournie n'est pas négligeable. Toutefois, compte tenu du manque de visibilité, de coordination et de mécanismes garantissant la cohésion, des améliorations sont possibles. De nombreux débats ont souligné la persistance de pratiques de travail cloisonnées et l'absence d'approches normalisées nécessaires pour garantir l'interopérabilité et l'échange fluide des données. La télédétection a été mise en avant comme une ressource importante mais encore sous-utilisée.

En vertu de la Convention des NU sur le droit de la mer, l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) offre aux États une occasion sans précédent de protéger la biodiversité en haute mer. Sur la base de l'état des ratifications rapporté (voir le lien : https://highseasalliance.org/treaty-ratification/table-of-countries/), il est prévu que l'Accord entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Les outils de gestion basée sur les zones, notamment les aires marines protégées (AMP), constituent les piliers essentiels de l'Accord BBNJ. La désignation et la mise en œuvre réussies des AMP nécessiteront une expertise et une collaboration dans un large éventail de domaines, allant de la gestion multilatérale des parties prenantes à l'analyse sociale et économique, en passant par l'intégration des systèmes de connaissances traditionnels. Lors de la désignation des AMP en haute mer, les États devront s'appuyer sur des données scientifiques et géospatiales détaillées afin de caractériser de manière rigoureuse les zones candidates à la protection. Compte tenu de ces éléments du processus de proposition, le Benioff Ocean Science Laboratory a proposé une offre de soutien en nature sous forme de services gratuits aux États engagés dans des propositions de ZMP au titre de l'Accord BBNJ. Les services proposés sont personnalisés et adaptés aux besoins des responsables nationaux des ZMP. Ils comprennent une combinaison de services d'analyse géospatiale, de mise en réseau scientifique et de conseil, ainsi que de réflexion et d'évaluation externe.

Le thème annuel du Processus consultatif informel est fixé chaque année en décembre par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'année suivante. Le Secrétariat décidera de la participation future en fonction de la pertinence du thème choisi. Tous les documents relatifs à l'événement, y compris le programme du panel, les résumés, les présentations et les biographies des panélistes, sont disponibles à l'adresse suivante :
https://www.un.org/depts/los/consultative_process/consultative_process.htm

Photo :

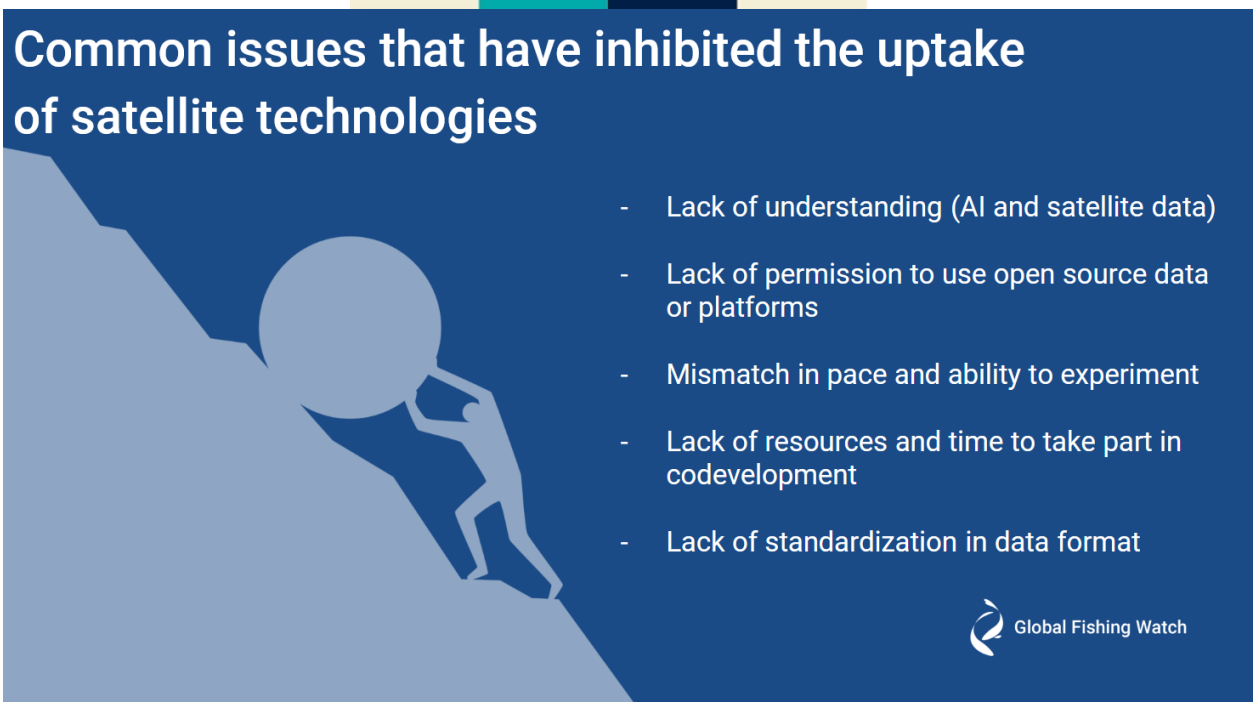

Illustration : avec l'aimable autorisation de Global Fishing Watch

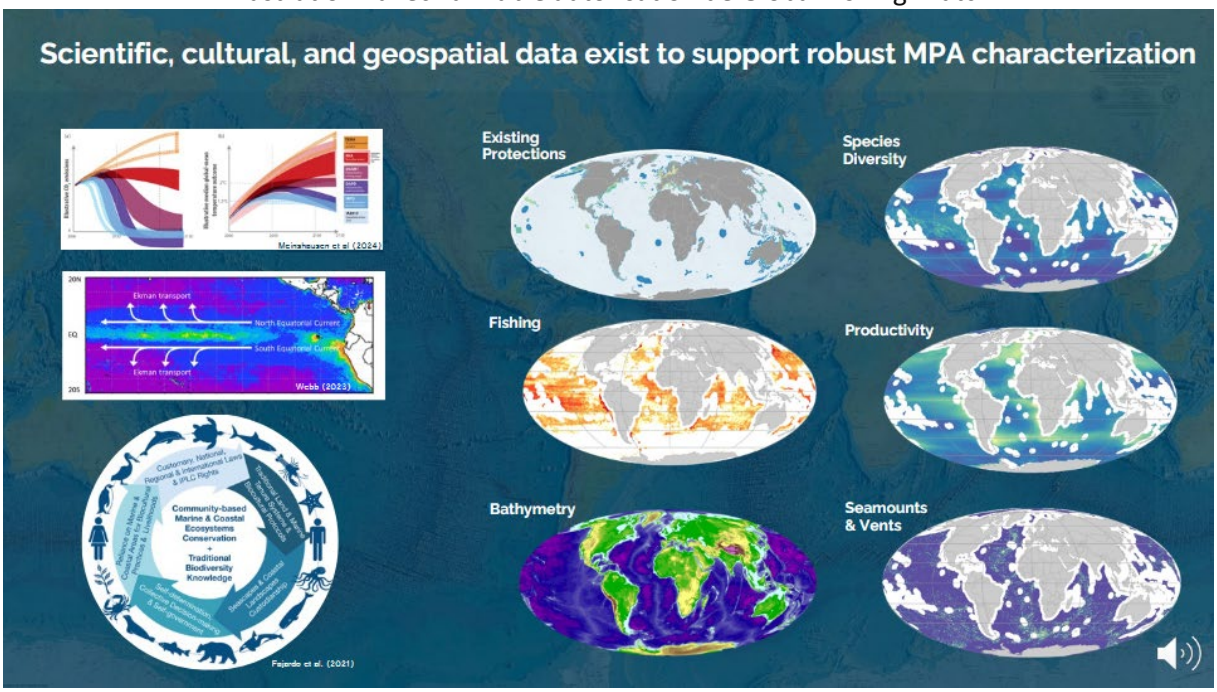

Illustration : avec l'aimable autorisation du Benioff Ocean Science Laboratory, Université de Californie, Santa Barbara

Prochaines réunions :

Le thème annuel du Processus consultatif informel est fixé chaque année en décembre par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'année suivante. Le Secrétariat décidera de la participation future en fonction de la pertinence du thème choisi.